

Je viens de faire allusion à fait connaître. Je suis convaincu qu'à la fin presque tous les cœurs seront unis sur la question qui nous occupe présentement. Pour ce qui regarde le peuple canadien-français qui forme une partie considérable de la population, je connais un petit nombre de cette nationalité qui habite ma province natale, et je n'hésite aucunement à dire que nous ne possédons en Canada personne qui soit plus loyal, plus dévoué et fidèle envers l'empire que ne le sont ces Canadiens-français de l'île du Prince-Edouard.

L'honorable M. MILLER: Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. FERGUSON: Et lorsque le gouvernement britannique a demandé de l'assistance pour le Sud-africain, nos amis acadiens ont fourni leur quote part sans aucune hésitation, et je me réjouis de ce que ma province n'a pas été la seule où un pareil esprit de loyauté s'est manifesté parmi les Canadiens-français. Je ne puis mieux le prouver qu'en rappelant le fait que le fils même de celui qui nous préside, aujourd'hui (l'honorable M. Pelletier) est allé, lui aussi, offrir son sang pour la cause de l'empire sur les champs de bataille du Transvaal. La loyauté de la race française en Canada envers la Couronne britannique a également fait ses preuves dans le passé, comme le font voir des services inestimables rendus au gouvernement britannique dans le Soudan, et le départ du fils d'un citoyen distingué de Montréal pour le Sud-africain. Je déteste du fond de mon cœur la discussion du présent sujet en se plaçant au point de vue de la race et de la croyance religieuse. Le discours du trône touche quelques autres points d'intérêt général; mais dans une occasion comme celle dans laquelle nous nous trouvons présentement, lorsque l'attention publique est fixée sur une question qui domine tous les autres sujets, nous sommes portés à perdre de vue pour le moment des questions qui, ordinairement, sont considérées comme étant d'une importance des plus considérables. Nous remarquons dans le discours du trône un paragraphe qui attire l'attention sur les négociations entamées avec les colonies-sœurs des Antilles anglaises en vue de développer notre commerce avec ces colonies, et le discours du trône exprime aussi l'espoir que notre commerce

se développera également avec certains pays de l'Amérique du sud. Mais nous avons certainement lieu de nous étonner de voir que le discours du trône passe ensuite outre sans avoir un seul mot à nous dire au sujet des avantages qu'il y aurait à développer davantage notre commerce avec un pays voisin du nôtre, faisant partie du même continent que le Canada, et dont on nous a parlé si souvent déjà. Le discours du trône, en effet, ne nous dit pas un seul mot relatif à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; il ne nous dit pas un mot au sujet des négociations qui ont eu lieu avec les Etats-Unis dans le but d'établir des relations commerciales plus libres avec ceux-ci, relations auxquelles nos amis de la droite avaient coutume de tenir autant qu'à la prunelle de leurs yeux. Le discours du trône contient quelques paragraphes se rapportant aux conflits qui s'élèvent entre ouvriers et patrons; aussi concernant certains règlements relatifs aux travaux publics, ainsi qu'à une commission des chemins de fer, sujets que nous discuterons lorsque les documents qui s'y rapportent seront déposés devant nous. La discussion de ces sujets n'a rien d'urgent, et nous discuterons aussi plus tard, comme nous y invite le discours du trône, la question des banques et du taux de l'intérêt. On nous promet aussi une loi pour le recensement prochain, et dans le même paragraphe l'on annonce qu'une mesure sera également présentée à l'effet d'améliorer la répartition de la représentation, ou la délimitation des districts électoraux. Comme l'a fait remarquer l'honorable chef de la gauche, c'est certainement très amusant de voir un gouvernement proposer ces deux mesures durant le même parlement et au cours de la même session de ce parlement. Le gouvernement proposera une loi pour faire le recensement l'année prochaine, ce qui implique une nouvelle répartition de la représentation dans probablement toutes les provinces. D'après la constitution, il sera certainement nécessaire, dans un peu plus d'un an après la présente année, de s'occuper d'une nouvelle répartition de la représentation, et, cependant, le gouvernement nous propose de faire, durant la présente année, une nouvelle répartition de la population, sans tenir aucun compte de la nouvelle répartition que le prochain recensement nous obligera peut-être de faire; sans tenir aucun compte les chan-